



## Présentation des crédits budgétaires destinés à la recherche scientifique et au développement technologique par objectif socio-économique METHODOLOGIE

### ■ OBJET

Présentation des crédits budgétaires consacrés à la Recherche scientifique et au développement technologique par objectif socio-économique.

Pour cette présentation, on distingue deux types d'objectifs :

les **objectifs principaux** qui correspondent à la finalité directe des travaux de R&D considérés,

les **objectifs liés** qui traduisent les liens pouvant exister entre des activités de R&D dont les finalités sont différentes comme l'exploration de l'espace et l'environnement, ou la santé et la vie en société

### ■ MODALITÉS

Fichier Excel « OBJSE MIRES enquête 09.xls »

Téléchargement fichier et méthodologie :

[www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/indicateursRetD](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/indicateursRetD) (rubrique formulaires)

Retour du questionnaire : [mires.objectifs@education.gouv.fr](mailto:mires.objectifs@education.gouv.fr) pour le **29 juin 2009**

### ■ LISTE DES TABLEAUX À RENSEIGNER

- 1 - Fiche de synthèse
- 2 - Moyens de l'organisme
- 3 - Moyens de l'organisme par action du programme MIRES (à dupliquer si besoin)
- 4 - Moyens généraux non répartis
- 5 - Fiche de structure opérationnelle (à dupliquer si besoin)
- 6 - Objectifs socio-économiques poursuivis (en %)
- 7 - Intervention dans les domaines prioritaires (en %)
- 8 - Actions au service du développement

**en annexe :**

- Nomenclature des Objectifs socio-économiques
- Thématiques du Grenelle de l'Environnement
- Liste du CAD des pays pour l'Aide publique au développement
- Nomenclature des secteurs d'aide au développement

## ■ FICHE DE PRÉSENTATION

La fiche de présentation mentionne le nom de l'organisme et sa nature juridique. La catégorie « Autre » est à préciser si les catégories listées ne suffisent pas.

Pour le ou les programme(s) de la Mission Recherche et Enseignement supérieur (MIREs) dont relève l'organisme, il conviendra de cocher la ligne correspondante.

Si l'organisme participe, au titre de ses activités de recherche, à d'autres programmes, ils seront mentionnés dans le détail des différentes fiches.

Le cartouche « **COORDINATION** » doit mentionner la ou les personnes référentes auprès desquelles la Direction de l'Évaluation et de la prospective pourra obtenir d'éventuels compléments d'information.

S'il y a lieu, le cartouche « **COMMENTAIRES** » sera renseigné pour signaler les évolutions, les changements de méthode ou de périmètre par rapport à la déclaration 2008.

## ■ FICHE DE SYNTHÈSE [fiche 1]

La fiche de synthèse liste les différentes structures opérationnelles résultant de l'organisation de l'établissement dans le cadre du ou des programmes MIREs auxquels il participe.

Si l'organisation administrative ne suit pas le découpage par programme et actions de type LOLF, les données devront être rattachées au programme et aux actions définis par le projet de loi de finances. Dans ce cas, les informations nécessaires seront mentionnées dans le cartouche « **COMMENTAIRES** »

Chaque structure opérationnelle sera mentionnée sur une ligne, avec éventuellement son intitulé simplifié.

A chaque ligne renseignée est attribué un numéro « **code** », qui devra être reporté sur les fiches « **STRUCTURE OPÉRATIONNELLE** » correspondantes [fiche 5]

## ■ RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET RESSOURCES NON BUDGÉTAIRES

Les données financières à présenter sont exprimées en milliers d'€ - hors taxes - et concernent les crédits budgétaires (hors reports) destinés à la **Recherche et au Développement technologique (R&Dt)**, inscrits en loi de finances initiale 2009 ainsi que les autres sources de financement.

Une première fiche « **MOYENS DE L'ORGANISME** » [fiche 2] récapitule par programme de la MIREs les moyens de l'organisme en termes budgétaires et non budgétaires pour 2009 :

- montant des autorisations d'engagement allouées au titre du programme de la MIREs pour lequel l'organisme est un opérateur,
- autres dotations budgétaires hors programme MIREs,
- ressources non budgétaires consacrées à la recherche dont les ressources propres.

Une fiche individuelle sera remplie selon le même schéma pour chacune des structures opérationnelles déterminées [fiche 5].

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances publiques (LOLF), l'établissement peut s'être engagé dans une démarche de structuration par action du programme MIRES dont il relève. La fiche « **MOYENS DE L'ORGANISME PAR ACTION** » [fiche 3] permet de rendre compte de l'utilisation des ressources pour chacune des actions du programme concerné.

## ■ **EFFECTIFS BUDGETAIRES**

Les effectifs budgétaires de l'organisme seront comptabilisés en équivalent temps plein par type d'emploi (chercheurs, ingénieurs de recherche, autres) et par action du programme MIRES concerné.

## ■ **VENTILATION DES FRAIS GENERAUX ET MOYENS COMMUNS** [fiche 4]

Les moyens communs (frais généraux, frais de siège, activités de relations internationales, de valorisation et de relations industrielles, de diffusion des résultats de la recherche...) doivent être répartis entre les différentes structures opérationnelles, lorsque des utilisations différenciées peuvent être clairement identifiées. Le solde "non - ventilé" figurera dans la fiche « **MOYENS GÉNÉRAUX NON RÉPARTIS** » suivant le même schéma que pour la fiche « **MOYENS DE L'ORGANISME** »

## ■ **STRUCTURE OPÉRATIONNELLE** [fiche 5]

L'organisation de la réponse en structure opérationnelle présentant la plus grande homogénéité possible des objectifs poursuivis permet de couvrir un objectif principal, éventuellement deux ou trois si ceux-ci apparaissent clairement à un niveau d'organisation inférieur pour lequel vous ne disposez cependant pas de données de gestion précises.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances publiques (LOLF), l'établissement peut s'être engagé dans une démarche de structuration par action du programme MIRES dont il relève. La fiche « **MOYENS DÉTAIL PAR ACTION** » [fiche 3] permet de rendre compte de l'utilisation des ressources pour chacune des actions du programme concerné.

Chacune des structures opérationnelles déterminées sera remplie selon le même schéma que la fiche « **MOYENS DE L'ORGANISME** ».

A une structure opérationnelle donnée doit être associée :

- ☑ une fiche « **OBJECTIFS SOCIO-ÉCONOMIQUES** » qui détaille le ou les objectifs principaux, puis le ou les objectifs secondaires, en pourcentage des crédits budgétaires mentionnés [fiche 6],
- ☑ une fiche « **DOMAINES PRIORITAIRES** » concernant les BIOTECHNOLOGIES, les NANOTECHNOLOGIES, les STIC, et l'ENVIRONNEMENT [fiche 7],
- ☑ une fiche « **ACTIONS AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT** » ventilant par pays l'objectif 110 « Recherche au service du développement » [fiche 8].

**Les pourcentages doivent être estimés au prorata des coûts totaux des actions (frais de personnels compris) ou à défaut, des personnels employés.**

## ■ VENTILATION PAR OBJECTIF SOCIO-ÉCONOMIQUE

Chaque structure opérationnelle doit couvrir un objectif principal, éventuellement deux ou trois si ceux-ci apparaissent clairement à un niveau d'organisation inférieur. Par ailleurs, un objectif principal ne rend pas toujours compte de l'ensemble des activités dans un même domaine. Il convient alors de compléter l'information par la notion d'**objectif lié** qui traduit la diversité des connections entre les domaines de la recherche et les résultats. L'affichage des objectifs liés permet de mesurer l'effort total engagé en vue d'un objectif dans la recherche publique, il permet aussi d'estimer le montant réel des budgets de domaines transversaux comme celui de la santé qui comprend les recherches réalisées tant dans le domaine de la santé que dans celui des sciences de la vie.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, considérant qu'un grand nombre d'actions et d'activités peuvent avoir un effet positif sur l'environnement sans pour autant avoir la protection de l'environnement pour objectif principal, une attention particulière doit être portée pour estimer au mieux les objectifs liés dans le domaine de l'environnement [annexe].

**Pour les objectifs principaux qui servent de base à la répartition des crédits budgétaires par objectifs, la somme des pourcentages doit être égale à 100.**

La nomenclature des Objectifs socio-économiques est présentée en annexe. Il est recommandé de limiter au strict minimum le recours à la rubrique "avancement général des connaissances", les recherches fondamentales, en particulier, ne devant pas être systématiquement considérées comme "non orientées".

## ■ DOMAINES PRIORITAIRES

Une fiche distincte fait apparaître la part des ressources consacrées aux domaines prioritaires que sont les BIOTECHNOLOGIES, les NANOTECHNOLOGIES, les STIC et l'ENVIRONNEMENT.

La part des ressources sera déterminée de manière globale.

Dans la mesure du possible les effectifs budgétaires correspondants seront indiqués.

## ■ ACTIONS AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT

La direction générale du Trésor et de la politique économique (DGTPE), au sein du ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie, élabore la synthèse de l'aide publique au développement (APD) de la France et notifie cet effort au Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. Les données du tableau « **Actions au service du développement** » permettent de répondre à l'enquête correspondante pour le secteur de la Recherche.

L'objectif 110 « Recherche au service du développement » reprend la définition retenue par le CAD, soit tous les apports de ressources qui sont fournis avec pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays bénéficiaires de l'aide.

La fiche « **Actions au service du développement** » doit être renseignée en milliers d'€ et ce, pour chaque structure opérationnelle :

- tableau **Dépenses** en valeur pour l'objectif 110 : les dépenses sont évaluées à partir du montant total des crédits mentionnés dans la fiche de structure opérationnelle. Elles sont ventilées en objectifs principaux et en objectifs liés ;
- tableau **Répartition par pays** : doivent être indiqués les pays sur lesquels portent les recherches menées par l'organisme et, pour chacun d'entre eux, le montant des dépenses correspondantes par secteur d'aide, principal et secondaire.

L'annexe NOMENCLATURE CODES-OBJET du Système de Notification des pays Créanciers (SNPC) reprend les codes à utiliser pour le choix des secteurs d'aide.

Pour un même pays, plusieurs lignes peuvent être nécessaires pour retracer les différents secteurs d'aide.

Seuls les pays appartenant à la liste du CAD jointe au questionnaire doivent être retenus. Les régions ultrapériphériques seront nommément distinguées, ou regroupées sous les rubriques DOM (DOM-DROM départements et régions d'outre-mer), POM (pays d'outre-mer), TOM (territoire d'outre-mer) ou COM (collectivités d'outre-mer).

## NOMENCLATURE DES OBJECTIFS SOCIO-ECONOMIQUES

010		EXPLORATION ET EXPLOITATION DE LA TERRE
	011	production et exploitation de la mer (non compris les ressources vivantes et les recherches sur la pollution des mers) : recherches physiques, chimiques et biologiques de la mer.
	012	autres programmes d'exploration et d'exploitation de la Terre : prospection minière, pétrolière et gazière, exploration et exploitation des plateaux immergés, croûte et enveloppe terrestres, hydrologie, recherches générales sur l'atmosphère (hors pollution atmosphérique) et autres recherches concernant l'exploration et l'exploitation de la Terre
020		EXPLORATION ET EXPLOITATION DE L'ESPACE
		exploration scientifique de l'espace, systèmes d'application, systèmes de lancement, stations orbitales et astronautiques, autres recherches concernant l'exploration et l'exploitation de l'espace à des fins civiles
030		INFRASTRUCTURES, CONSTRUCTION, GENIE CIVIL ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
		aménagement général du territoire, construction et aménagement de l'habitat, génie civil, systèmes de transport, systèmes de télécommunications, approvisionnement en eau, autres recherches concernant l'infrastructure et l'aménagement des espaces
040		SURVEILLANCE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT PLANETAIRE
	041	surveillance et protection de l'atmosphère et des climats
	042	autres actions de surveillance et de protection de l'eau, du sol et du sous-sol, du bruit et de tous les éléments relatifs à la pollution y compris les recherches sur les technologies et produits propres
050		PRODUCTION, DISTRIBUTION ET UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE
		combustibles fossiles et dérivés, fission nucléaire, fusion nucléaire, gestion des déchets radioactifs y compris les mises hors service, sources d'énergie renouvelables et autres recherches concernant la production, la distribution et l'utilisation rationnelle de l'énergie
060		PRODUCTION ET TECHNOLOGIES AGRICOLES (Y COMPRIS LES RESSOURCES VIVANTES)
		produits animaux, pêche et pisciculture, médecine vétérinaire, produits végétaux, sylviculture et industrie du bois, technologie agro-alimentaire, autres recherches concernant la production et les technologies agricoles
070		PRODUCTION ET TECHNOLOGIES INDUSTRIELLES
	071	industries de la communication (télécommunications, électronique, ordinateurs, logiciels)
	072	industries des matériels de transports terrestres et fluviaux
	073	industries des matériels de transports aéronautiques (hors espace)
	074	autres systèmes et technologies des industries extractives et manufacturières y compris les actions concernant la fabrication de produits agroalimentaires.
080		PROTECTION ET AMELIORATION DE LA SANTE
		recherches médicales, traitement hospitalier et chirurgie, médecine préventive, génie biomédical et médicaments, médecine du travail, hygiène alimentaire et nutrition, drogue et toxicomanie, médecine sociale, structures hospitalières et organisation des soins, autres recherches médicales
090		SERVICES MARCHANDS (HORS MEDECINE, SANTE ET EDUCATION).
100		VIE EN SOCIETE, DEVELOPPEMENT SOCIAL (Y COMPRIS L'EDUCATION)
		enseignement, formation, perfectionnement et reconversion, culture, gestion des entreprises et des administrations, amélioration des conditions de travail, système de protection sociale, structure politique de la société, changement social, processus sociaux, conflits sociaux et autres recherches concernant la vie en société

110		<b>DEVELOPPEMENT (RECHERCHE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT)</b>
		recherche effectuée dans le but essentiel d'élever le niveau des connaissances, des qualifications, du savoir - technique ou des aptitudes productives de la population des pays en développement, c'est à dire d'accroître le stock de capital intellectuel de ces pays ou leur aptitude à utiliser plus efficacement leur dotation de facteurs (définition du CAD)
120		<b>DEFENSE</b>
		R&D à des fins militaires financée sur des crédits civils
130		<b>AVANCEMENT GENERAL DES CONNAISSANCES</b>
		recherches dont le but est d'acquérir des connaissances nouvelles sans qu'une application spécifique soit visée
	131	mathématiques et informatique (programmation uniquement)
	132	sciences physiques
	133	sciences de l'ingénieur (automatique, électronique, électrotechnique, informatique, optique)
	134	autres sciences de l'ingénieur (mécanique, génie des procédés, génie des matériaux, acoustique, génie civil, thermique, énergétique)
	135	chimie
	136	milieux naturels (terre, océan, atmosphère, espace)
	137	sciences de la vie (sciences agronomiques et alimentaires et sciences médicales)
	138	sciences sociales (économie et gestion, sciences juridiques et politiques, sociologie, démographie, ethnologie, géographie, aménagement de l'espace)
	139	sciences humaines (philosophie, psychologie, histoire, archéologie, anthropologie, littérature, linguistique, sciences de l'art)
140		<b>NON-VENTILE</b>

**GRENELLE ENVIRONNEMENT**  
**ÉCOLOGIE, DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DURABLES**

THÉMATIQUES
changement climatique
nouvelles technologies de l'énergie
transports propres
soutien aux démonstrateurs technologiques
bâtiments écologiques
éco-conception et substitution des produits
agriculture durable et OGM
santé-environnement
biodiversité
réseaux de recherche écologiques long terme
évaluation des impacts sociaux et économiques des politiques environnementales.

**Liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD  
Effective pour les apports en 2007**

<b>Pays les moins avancés</b>	<b>Pays à faible revenu</b> (RNB par habitant < \$825 en 2004)	<b>Pays et territoires à revenu intermédiaire tranche inférieure</b> (RNB par habitant \$826-\$3 255 en 2004)	<b>Pays et territoires à revenu intermédiaire tranche supérieure</b> (RNB par habitant \$3 256-\$10 065 en 2004)
Afghanistan	Cameroun	Albanie	Afrique du Sud
Angola	Congo, Rép.	Algérie	▪ Anguilla
Bangladesh	Corée, Rép. dém.	Arménie	Antigua et Barbuda
Bénin	Côte d'Ivoire	Azerbaïdjan	Arabie Saoudite (1)
Bhoutan	Ghana	Bélarus	Argentine
Burkina Faso	Inde	Bolivie	Barbades
Burundi	Kenya	Bosnie-Herzégovine	Belize
Cambodge	Kyrgyzie, Rép.	Brésil	Botswana
Cap Vert	Moldova	Chine	Chili
Centrafricaine, Rép.	Mongolie	Colombie	▪ Cook, Îles
Comores	Nicaragua	Cuba	Costa Rica
Congo, Rép. dém.	Nigeria	Dominicaine, Rép.	Croatie
Djibouti	Ouzbékistan	Égypte	Dominique
Érythrée	Pakistan	El Salvador	Gabon
Éthiopie	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Équateur	Grenade
Gambie	Tadjikistan	Fidji	Liban
Guinée	Viet Nam	Géorgie	Libye
Guinée équatoriale	Zimbabwe	Guatemala	Malaisie
Guinée-Bissau		Guyana	Maurice
Haiti		Honduras	Mayotte
Kiribati		Indonésie	Mexique
Laos		Irak	▪ Montserrat
Lesotho		Iran	▪ Nauru
Liberia		Jamaïque	Oman
Madagascar		Jordanie	Palau
Malawi		Kazakhstan	Panama
Maldives		Macédoine, ex-République yougoslave de	Seychelles
Mali		Maroc	Ste Lucie
Mauritanie		Marshall, Îles	▪ Ste-Hélène
Mozambique		Micronésie, États fédérés	St-Kitts et Nevis
Myanmar		Monténégro	St-Vincent et Grenadines
Népal		Namibie	Trinité et Tobago
Niger		Niue	▪ Turks et Caïques, Îles
Ouganda		Paraguay	Turquie
Rwanda		Pérou	Uruguay
Salomon, Îles		Philippines	Venezuela
Samoa		Serbie	
Sao Tomé et Príncipe		Sri Lanka	
Sénégal		Suriname	
Sierra Leone		Swaziland	
Somalie		Syrie	
Soudan		Thaïlande	
Tanzanie		▪ Tokelau	
Tchad		Tonga	
Timor-Leste		Tunisie	
Togo		Turkménistan	
Tuvalu		Ukraine	
Vanuatu		▪ Wallis et Futuna	
Yémen			
Zambie		Zones sous admin. palestinienne	

▪ Territoire.

(1) L'Arabie Saoudite a passé le seuil de Pays à haut revenu en 2004. En accord avec les règles du CAD concernant la révision de la liste des bénéficiaires de l'APD, elle ne fera plus partie de cette liste en 2009 si elle reste un Pays à haut revenu en 2005 et 2006.

En octobre 2007, les pays pauvres très endettés (PPTÉ) sont : Afghanistan, Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo (Rép), Congo (Rép. Dém.), Côte d'Ivoire, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Kirghize (Rép.), Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, São Tomé et Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo et Zambie.

<b>Régions ultrapériphériques - RUP</b>	
<b>DOM DROM département et région d'outre-mer</b>	<b>POM pays d'outre-mer</b>
Guyane française	Nouvelle-Calédonie
Guadeloupe	Polynésie française
La Réunion	
Martinique	
<b>COM collectivité d'outre-mer</b>	<b>TOM territoire d'outre-mer</b>
Wallis-et-Futuna	Terres australes et antarctiques françaises
Mayotte	

## NOMENCLATURE CODES-OBJET SNPC

CODE CAD 5	CODE SNPC	DESCRIPTION
<b>110</b>		<b>EDUCATION</b>
<b>111</b>		<b>Éducation, niveau non spécifié</b>
	11110	Politique de l'éducation et gestion administrative
	11120	Équipements scolaires et formation
	11130	Formation des enseignants
	11182	Recherche en éducation
<b>112</b>		<b>Éducation de base</b>
	11220	Enseignement primaire
	11230	Éducation pour une meilleure qualité de vie pour les jeunes et les adultes
	11240	Éducation de la petite enfance
<b>113</b>		<b>Éducation secondaire</b>
	11320	Enseignement secondaire
	11330	Formation professionnelle
<b>114</b>		<b>Éducation post-secondaire</b>
	11420	Enseignement supérieur
	11430	Formation technique supérieure de gestion
<b>120</b>		<b>SANTE</b>
<b>121</b>		<b>Santé, général</b>
	12110	Politique de la santé et gestion administrative
	12181	Éducation et formation médicales
	12182	Recherche médicale
	12191	Services médicaux
<b>122</b>		<b>Santé de base</b>
	12220	Soins et services de santé de base
	12230	Infrastructure pour la santé de base
	12240	Nutrition de base
	12250	Lutte contre les maladies infectieuses
	12261	Éducation sanitaire
	12281	Formation de personnel de santé
<b>130</b>		<b>POLITIQUE EN MATIERE DE POPULATION/SANTE ET FERTILITE</b>
	13010	Politique/programmes en matière de population et gestion administrative
	13020	Soins en matière de fertilité
	13030	Planification familiale
	13040	Lutte contre les MST et VIH/sida
	13081	Formation de personnel en matière de population et de santé et fertilité
<b>140</b>		<b>DISTRIBUTION D'EAU ET ASSAINISSEMENT</b>
	14010	Politique des ressources en eau et gestion administrative
	14015	Protection des ressources en eau
	14020	Distribution d'eau et assainissement – systèmes à grande échelle
	14030	Distribution d'eau potable de base et assainissement de base
	14040	Aménagement de bassins fluviaux
	14050	Traitement des déchets
	14081	Éducation/formation dans la distribution d'eau et l'assainissement

<b>150</b>		<b>GOVERNEMENT ET SOCIETE CIVILE</b>
<b>151</b>		<b>Gouvernement et société civile, général</b>
	<b>15110</b>	Politique / planification économique et du développement
	<b>15120</b>	Gestion financière du secteur public
	<b>15130</b>	Développement des services légaux et judiciaires
	<b>15140</b>	Administration gouvernementale
	<b>15150</b>	Renforcement de la société civile
	<b>15161</b>	Élections
	<b>15162</b>	Droits de la personne
	<b>15163</b>	Liberté de l'information
<b>152</b>		<b>Prévention et règlement des conflits, pais et sécurité</b>
	<b>15210</b>	Gestion et réforme des systèmes de sécurité
	<b>15220</b>	Dispositifs civils de construction de la paix, et de prévention et de règlement des conflits
	<b>15230</b>	Maintien de la paix à l'issue d'un conflit (NU)
	<b>15240</b>	Réintégration et contrôle des armes légères et de petit calibre
	<b>15250</b>	Enlèvement de mines terrestres
	<b>15261</b>	Enfants soldats (prévention et démobilisation)
<b>160</b>		<b>INFRASTRUCTURE ET SERVICES SOCIAUX DIVERS</b>
	<b>16010</b>	Services sociaux
	<b>16020</b>	Politique de l'emploi et gestion administrative
	<b>16030</b>	Politique du logement et gestion administrative
	<b>16040</b>	Logement à coût réduit
	<b>16050</b>	Aide plurisectorielle pour les services sociaux de base
	<b>16061</b>	Culture et loisirs
	<b>16062</b>	Renforcement des capacités statistiques
	<b>16063</b>	Lutte contre le trafic de drogues
	<b>16064</b>	Atténuation de l'impact social du VIH/sida
<b>210</b>		<b>TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE</b>
	<b>21010</b>	Politique des transports et gestion administrative
	<b>21020</b>	Transport routier
	<b>21030</b>	Transport ferroviaire
	<b>21040</b>	Transport par voies d'eau
	<b>21050</b>	Transport aérien
	<b>21061</b>	Stockage
	<b>21081</b>	Éducation/formation dans les transports et le stockage
<b>220</b>		<b>COMMUNICATIONS</b>
	<b>22010</b>	Politique des communications et gestion administrative
	<b>22020</b>	Télécommunications
	<b>22030</b>	Radio, télévision, presse écrite
	<b>22040</b>	Technologies de l'information et de la communication (TIC)
<b>230</b>		<b>PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ENERGIE</b>
	<b>23010</b>	Politique de l'énergie et gestion administrative
	<b>23020</b>	Production d'énergie (sources non renouvelables)
	<b>23030</b>	Production d'énergie (sources renouvelables)
	<b>23040</b>	Transmission et distribution d'électricité
	<b>23050</b>	Distribution de gaz
	<b>23061</b>	Centrales alimentées au fuel
	<b>23062</b>	Centrales alimentées au gaz
	<b>23063</b>	Centrales alimentées au charbon
	<b>23064</b>	Centrales nucléaires
	<b>23065</b>	Centrales et barrages hydroélectriques
	<b>23066</b>	Énergie géothermique

	23067	Énergie solaire
	23068	Énergie éolienne
	23069	Énergie marémotrice
	23070	Biomasse
	23081	Éducation et formation dans le domaine de l'énergie
	23082	Recherche dans le domaine de l'énergie
<b>240</b>		<b>BANQUES ET SERVICES FINANCIERS</b>
	24010	Politique des finances et gestion administrative
	24020	Institutions monétaires
	24030	Intermédiaires financiers officiels
	24040	Intermédiaires financiers du secteur informel et semi formel
	24081	Éducation/formation dans la banque et les services financiers
<b>250</b>		<b>ENTREPRISES ET AUTRES SERVICES</b>
	25010	Services et institutions de soutien commerciaux
	25020	Privatisation
<b>311</b>		<b>AGRICULTURE</b>
	31110	Politique agricole et gestion administrative
	31120	Développement agricole
	31130	Ressources en terres cultivables
	31140	Ressources en eau à usage agricole
	31150	Produits à usage agricole
	31161	Production agricole
	31162	Récoltes destinées à l'exportation
	31163	Bétail
	31164	Réforme agraire
	31165	Développement agricole alternatif
	31166	Vulgarisation agricole
	31181	Éducation et formation dans le domaine agricole
	31182	Recherche agronomique
	31191	Services agricoles
	31192	Protection des plantes et des récoltes, lutte antiacridienne
	31193	Services financiers agricoles
	31194	Coopératives agricoles
	31195	Services vétérinaires (bétail)
<b>312</b>		<b>SYLVICULTURE</b>
	31210	Politique de la sylviculture et gestion administrative
	31220	Développement sylvicole
	31261	Reboisement (bois et charbon de bois)
	31281	Éducation et formation en sylviculture
	31282	Recherche en sylviculture
	31291	Services sylvicoles
<b>313</b>		<b>PECHE</b>
	31310	Politique de la pêche et gestion administrative
	31320	Développement de la pêche
	31381	Éducation et formation dans le domaine de la pêche
	31382	Recherche dans le domaine de la pêche
	31391	Services dans le domaine de la pêche
<b>321</b>		<b>INDUSTRIES MANUFACTURIERES</b>
	32110	Politique de l'industrie et gestion administrative
	32120	Développement industriel
	32130	Développement des Petites et moyennes entreprises (PME)
	32140	Artisanat
	32161	Agro-industries

	<b>32162</b>	Industries forestières
	<b>32163</b>	Industrie textile, cuirs et produits similaires
	<b>32164</b>	Produits chimiques
	<b>32165</b>	Production d'engrais chimiques
	<b>32166</b>	Ciment, chaux et plâtre
	<b>32167</b>	Fabrication d'énergie
	<b>32168</b>	Produits pharmaceutiques
	<b>32169</b>	Industrie métallurgique de base
	<b>32170</b>	Industries des métaux non ferreux
	<b>32171</b>	Construction mécanique et électrique
	<b>32172</b>	Matériel de transport
	<b>32182</b>	Recherche et développement technologiques
<b>322</b>		<b>INDUSTRIES EXTRACTIVES</b>
	<b>32210</b>	Politique de l'industrie extractive et gestion administrative
	<b>32220</b>	Prospection et exploration des minerais
	<b>32261</b>	Charbon
	<b>32262</b>	Pétrole et gaz
	<b>32263</b>	Métaux ferreux
	<b>32264</b>	Métaux non ferreux
	<b>32265</b>	Métaux et minerais précieux
	<b>32266</b>	Minerais industriels
	<b>32267</b>	Engrais minéraux
	<b>32268</b>	Ressources des fonds marins
<b>323</b>		<b>CONSTRUCTION</b>
	<b>32310</b>	Politique de la construction et gestion administrative
<b>331</b>		<b>POLITIQUE COMMERCIALE ET REGLEMENTATIONS</b>
	<b>33110</b>	Politique commerciale et gestion administrative
	<b>33120</b>	Facilitation du commerce
	<b>33130</b>	Accords commerciaux régionaux
	<b>33140</b>	Négociations commerciales multilatérales
	<b>33181</b>	Éducation/formation dans le domaine du commerce
<b>332</b>		<b>TOURISME</b>
	<b>33210</b>	Politique du tourisme et gestion administrative
<b>400</b>		<b>DESTINATION PLURI-SECTO-RIELLE OU TRANSVERSALE</b>
<b>410</b>		<b>Protection de l'environnement, général</b>
	<b>41010</b>	Politique de l'environnement et gestion administrative
	<b>41020</b>	Protection de la biosphère
	<b>41030</b>	Diversité biologique
	<b>41040</b>	Protection des sites
	<b>41050</b>	Prévention et lutte contre les inondations
	<b>41081</b>	Éducation et formation environnementales
	<b>41082</b>	Recherche environnementale
<b>420</b>		<b>Femmes et développement</b>
	<b>42010</b>	Femmes et développement
<b>430</b>		<b>Autres multi secteurs</b>
	<b>43010</b>	Aide plurisectorielle
	<b>43030</b>	Développement et gestion urbaine
	<b>43040</b>	Développement rural
	<b>43050</b>	Développement alternatif non agricole
	<b>43081</b>	Éducation et formation plurisectorielles
	<b>43082</b>	Institutions scientifiques et de recherche
<b>500</b>		<b>AIDE-PROGRAMME ET AIDE SOUS FORME DE PRODUITS</b>
<b>510</b>		<b>Soutien budgétaire</b>

	<b>51010</b>	Soutien budgétaire
<b>520</b>		<b>Aide alimentaire à des fins de développement/aide à la sécurité alimentaire</b>
	<b>52010</b>	Programmes de sécurité et d'aide alimentaire
<b>530</b>		<b>Aide sous forme de produits : autre</b>
	<b>53030</b>	Subventions à l'importation (biens d'équipement)
	<b>53040</b>	Subventions à l'importation (produits)
<b>600</b>		<b>ACTIONS SE RAPPORTANT A LA DETTE</b>
	<b>60010</b>	Action se rapportant à la dette
	<b>60020</b>	Annulation de la dette
	<b>60030</b>	Allègement de la dette multilatérale
	<b>60040</b>	Rééchelonnement d'échéances et refinancement
	<b>60061</b>	Échange de dette à des fins de développement
	<b>60062</b>	Autres échanges de dette
	<b>60063</b>	Rachat de la dette
<b>700</b>		<b>AIDE D'URGENCE ET AIDE A LA RECONSTRUCTION</b>
<b>710</b>		<b>Aide alimentaire d'urgence</b>
	<b>71010</b>	Aide alimentaire d'urgence
<b>720</b>		<b>Aide d'urgence, aide pour les personnes en détresse : autre</b>
	<b>72010</b>	Aide d'urgence
	<b>72020</b>	Aide aux réfugiés (dans le pays donneur)
	<b>72030</b>	Aide aux réfugiés (dans le pays receveur)
<b>730</b>		<b>Aide à la reconstruction</b>
	<b>73010</b>	Aide à la reconstruction
<b>910</b>		<b>FRAIS ADMINISTRATIFS DES DONNEURS</b>
	<b>91010</b>	Frais administratifs
<b>920</b>		<b>CONCOURS FOURNIS AUX ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES (ONG)</b>
	<b>92010</b>	En faveur des ONG nationales
	<b>92020</b>	En faveur des ONG internationales
	<b>92030</b>	En faveur des ONG locales et régionales
<b>998</b>		<b>NON AFFECTE/ NON SPECIFIE</b>
	<b>99810</b>	Secteur non spécifié
	<b>99820</b>	Sensibilisation au développement